

Application de l'article 7 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.
Proposition de motion déposée par Mesdames L. AHMIRI ("PS") et S. MOHAMMAD (Cheffe de groupe "ECOLO-GROEN"), ainsi que Messieurs M. KHAZRI et S. AKREMI ("Vooruit"), Madame S. BENNANI (cheffe de groupe "Les Engagés), Messieurs L. MOSTEFA (chef de groupe "PS-Vooruit"), G. VAN GOIDSENHOVEN (chef de groupe "MR") et G. BORDONARO (chef de groupe "PTB"), relative au soutien et au renforcement des dispositifs d'aides aux familles monoparentales de la commune d'Anderlecht.

L. AHMIRI donne lecture du texte suivant :

L. AHMIRI geeft lezing van de volgende tekst:

La question des familles monoparentales est longtemps demeurée un sujet annexe qui n'intéressait pas grand monde excepté les personnes concernées.

Ces familles étaient invisibles dans la sphère publique, d'autant plus que ces familles monoparentales ont à leur tête des femmes, en grande majorité. Ces dernières ont été discrètes, comme d'habitude, elles ne faisaient pas de vagues. Elles n'avaient pas le temps de se poser et de réfléchir à leur situation, elles étaient dans l'action et dans la gestion du quotidien. Et puis, il faut bien le dire, les préjugés sur le genre restent tenaces et les femmes elles-mêmes ont tendance à trouver « normal » de prendre en charge la famille sans se plaindre. Des siècles de mimétisme où elles reproduisent des fonctions qui leur sont attribuées de facto, toujours à cause de cette vision stéréotypée liée à leur genre : la gardienne du foyer, la responsable de la famille, celle qui gère les dépenses, qui s'occupe des enfants et des parents vieillissants, et du ménage sans broncher ...

Aujourd'hui, elles sont nombreuses, plus visibles, elles sont issues de toutes les catégories socio-économiques dans la société. Certaines se sont regroupées, au sein d'associations, pour porter leur voix. Leur réalité est devenue compliquée aussi. Ces dernières années, la « Covid » et les crises successives les ont impactées violemment : au niveau santé, au niveau financier, au niveau logement, au niveau charge mentale, au niveau professionnel, au niveau bien-être, au niveau disponibilité, au niveau relationnel, le tout dans une société dont les racines demeurent profondément inéquitables.

La monoparentalité est un enjeu de société majeur, c'est aussi un enjeu féministe et égalitaire, et les pouvoirs locaux doivent aussi dans les politiques menées prendre action. Il en va de la construction d'une société juste et équitable.

Les femmes doivent encore mettre trop d'énergie pour le respect de leurs droits. Prenons l'exemple des pensions alimentaires indues, elles se battent pour faire appliquer des décisions judiciaires lorsque le parent condamné ne respecte pas le paiement de la contribution pour le bien-être de son propre enfant. Cela engendre du stress, de l'énergie, des problèmes de santé et, également, des frais financiers

supplémentaires (cfr. appel à des huissiers, porter plainte à nouveau pour la défaillance de l'autre parent, ...).

On s'étonne que le budget familial est impacté et entraîne l'appauvrissement de la famille.

Au niveau des besoins en logements, il n'y a pas de mesures spécifiques destinées aux familles monoparentales. Pour le logement social, il n'y a pas de points supplémentaires lorsqu'un parent et, spécialement les femmes, est candidat-locataire.

Ne parlons même pas d'une aide financière pour l'accès à l'achat. Dès lors que le logement est un critère essentiel et important dans le développement de l'enfant, la stabilité et la sécurité doivent lui permettre de grandir sereinement.

L'accès à un emploi stable devient compliqué pour certaines de ces mamans solos, elles doivent souvent choisir entre le travail et leur(s) enfant(s), elles cumulent les difficultés : trouver une place en crèche et trouver un revenu professionnel pour améliorer le quotidien. Sans oublier celles qui assument travail et enfants au détriment d'une vie personnelle, relationnelle, sociale et culturelle ou d'autres qui s'isolent car elles se sentent stigmatisées par ce statut particulier de femme seule avec charge d'enfant.

Cette motion s'ancre dans l'espoir que durant la prochaine législature, le Collège et le Conseil communal soient attentifs au sujet de la monoparentalité car elle concerne une partie de la population non négligeable et la situation de monoparentalité ne fait que croître avec les crises successives.

S. MOHAMMAD donne lecture du texte suivant :

S. MOHAMMAD geeft lezing van de volgende tekst:

A Bruxelles-Capitale près de 65.500 ménages sont en situation de monoparentalité. A Anderlecht, la part est de 6.799 familles monoparentales avec à leur tête une cheffe de ménage, donc une femme, ce qui représente 86%. Ces chiffres, arrêtés au 1^{er} janvier 2022 proviennent de « STATBEL » et de la Région. Depuis lors, les familles monoparentales ne font qu'augmenter.

Ce soir, nous vous proposons 15 actions concrètes au sein de cette motion, elles sont mesurables et réalisables à moyen terme et tiennent compte des contraintes budgétaires communales.

Y est notamment évoquée, la question du statut précaire de la monoparentalité comprenant la mise en place d'un plan transversal sur l'ensemble des compétences communales pour une meilleure prise en compte de la monoparentalité,

via des actions concrètes. Nous espérons que l'ensemble du prochain Collège prendra à cœur de mener ce plan.

D'autres propositions comme la réalisation d'une brochure spécifique d'information sur le droit des familles monoparentales et les recours qui existent sont également formulées. Enfin, notre Commune s'est engagée en faveur de la convention d'Istanbul luttant contre les violences faites aux femmes et aux enfants qui en sont les victimes collatérales.

Nous souhaitons que ces familles sortent de ce cycle de violences. Ces propositions s'accompagnent de mesures concrètes pour soutenir les mamans solos afin de prendre en compte les défis uniques qu'elles rencontrent.

En tant que Commune, notre responsabilité est de soutenir ces familles en situation de monoparentalité, qui s'efforcent de construire un avenir pour leurs enfants, malgré leurs difficultés. Une protection spéciale pour leur statut serait une reconnaissance de leur courage et de leur dévouement, tout en leur assurant la dignité qu'elles méritent.

M. KHAZRI pense qu'il est temps de soutenir les mamans solos et non les punir. Pendant longtemps, et encore aujourd'hui, les mamans solos sont stigmatisées et jugées injustement. Elles sont souvent perçues à travers le prisme de leur situation familiale, comme le fait d'élever un enfant seul, comme si cela résultait d'un échec personnel, que ce soit suite à un divorce ou en raison de violences conjugales. Ces femmes se retrouvent seules à porter la responsabilité de leurs enfants, sans le soutien de la société. Il est temps de remettre les choses en place au lieu de les juger ou de les blâmer pour une situation qu'elles n'ont pas choisie. Il faut les soutenir, elles ont fait des choix difficiles pour protéger leur bien-être et surtout celui de leurs enfants car elles se sont sacrifiées. Il est temps d'arrêter la stigmatisation qu'elles subissent, en les soutenant par des services adaptés, des aides financières, un accompagnement psychologique ou encore une reconnaissance de leur rôle. La société leur permettrait alors de se reconstruire et d'offrir à leurs enfants un avenir plus serein.

L.BELAFQUIH confirme que le « PTB » soutient cette intervention. En 2024, les familles monoparentales sont encore toujours oubliées bien qu'elles font face à plein de défis financiers, professionnels et sociaux.

G. VAN GOIDSENHOVEN confirme que son groupe a été sollicité quant à ce projet de motion mais il n'a pas eu beaucoup de temps pour réagir. Néanmoins, c'est un sujet qui le préoccupe aussi, ce pourquoi le « MR » se joint à la motion. Les familles monoparentales dirigées par une mère, ou un père, font quotidiennement face à des

choix cornéliens, des sacrifices, des difficultés innombrables. Ces personnes sont souvent d'un courage incroyable pour donner un avenir à leurs enfants. Elles sont soumises à des difficultés multiples : précarité, abandon, marginalisation. Il est bon qu'on puisse se soucier de l'ensemble de ces personnes, avec les moyens communaux disponibles, pour, même partiellement, soulager leurs difficultés au quotidien. Elles mènent un combat pour donner un avenir à leurs enfants, souvent au travers de nombreux sacrifices. Il ne faut jamais oublier ces épreuves de vie qui ne sont pas souhaitées car, bien souvent, elles subissent des conséquences dures et multiples. La solidarité, l'attention à l'égard de leurs problèmes, est une chose qui va de soi. Les autorités devront s'appliquer, dans les mois et les années qui viennent, à matérialiser cela, au-delà des bonnes intentions, par des actions concrètes dans le cadre de l'action politique à venir.

G. VERSTRAETEN ondersteunt met plezier deze motie want hij denkt dat het een belangrijke strijd is om alleenstaanden met kinderen beter te ondersteunen. Hij is blij dat de Gemeente op dat vlak enige ambitie wilt tonen. Toch vreest hij dat een aantal ambities die in de motie staan om financiële redenen niet mogelijk zullen zijn. Het zal voor de volgende meerderheid zijn om te evalueren of daar effectief voldoende budget daarvoor is. Het is weliswaar een symbolische maatregel dat er voorgesteld wordt om een soort Anderlechtse statuut voor alleenstaande gezinnen te creëren, een soort erkenning. Aan de andere kant, als men daar werkelijk een statuut van zou maken, waar bepaalde rechten aan ontleend worden, loopt men altijd het risico op erin opgesloten te worden. Waardoor men zichzelf vastbijt tot een situatie waar men uiteindelijk niet meer uitgeraakt. Het is een goede zaak dat er meer aandacht gaat naar alleenstaande ouders. De tijden evolueren en het goede daaraan is, want vroeger een alleenstaande moeder bijna een vogel voor de kat was. De nieuwe samengestelde gezinnen nu ook steeds meer de regel worden, en een alleenstaande ouder hoeft niet alleenstaande te blijven. Situaties evolueren ook op dat vlak en dat is een goede zaak.

Een ander klein punt van kritiek gaat over het feit dat de cijfers zijn wat ze zijn. Het is inderdaad zo dat 86% van de alleenstaande ouders vrouwen zijn, het is dus niet onterecht dat er in de motie veel aandacht gaat naar de situatie van vrouwen in het bijzonder, want dat is de groep die nu eenmaal door de omstandigheden zoals ze zijn, door de cultuur en door bepaalde fenomenen die ook van vandaag op morgen opnieuw gaan veranderen, is dat de groep die het meest getroffen wordt. Dat wil echter niet zeggen dat de 14 % mannen die alleenstaande ouders zijn, niet ook door dezelfde problemen getroffen worden. Maak ook niet de vergissing te denken, omdat 86% vrouwen zijn, dat er voor die mannen geen aandacht meer nodig is want die zitten met exact dezelfde problemen van het gooichelen van het opvoeden van hun kinderen, mogelijk een job en het proberen te onderhouden van een sociaal leven ook. Het is goed

dat we als Gemeente aandacht ervoor gaan hebben. Het is duidelijk dat veel andere niveaus aandacht zullen moeten hebben in de toekomst. Er zijn echt onrechtmatige situaties die eigen zijn aan ons land en die niet in andere landen op dezelfde manieren bestaan. België bijvoorbeeld, over het algemeen, heeft een schandalig laag percentage van ouders, voornamelijk mannen, die het eeuwenoude principe “*Qui fait l’enfant doit le nourrir*” niet te respecteren en de alimentatie die zij verschuldigd zijn niet betalen. België is één van de slechtste landen ter wereld op dat vlak, omdat de ouder die de kinderen opvoedt, de last ligt om wanneer de alimentatie niet betaald wordt, om naar het gerecht te stappen, de kosten te maken om het te doen afdwingen! Zeer veel ouders die alleenstaand zijn en die hun kinderen opvoeden, de middelen niet hebben om dat te doen. In andere landen bestaan er automatische systemen. Dat is iets dat door het Federaal niveau zou moeten bekeken worden.

G. VERSTRAETEN is blij dat er intensievere begeleiding naar werk voor eenoudergezinnen, in de motie staat. Dat is belangrijk dat men niet opgesloten geraakt in een gezinssituatie waar men louter afhankelijk is. Maar ook daar, de belastingdruk op alleenstaanden in ons land is ook schandalig hoog en dat zal ook bekeken moeten worden naar het evenwicht op dat vlak. In de afgelopen campagne voor de Federale verkiezingen, alleenstaande ouders die een uitkering genieten en die hebben alle recht toe, maar die de beslissing zouden nemen dat ze hun leven op een ander manier willen invullen en die aan het werk willen gaan. Als ze kiezen om te gaan werken voor een laag loon, leidt dat erg vaak toe dat men slechts 25€ meer overhoudt op het einde van de maand dan als men de uitkering blijft krijgen! Dat is een nettoverlies want niet alleen gaat men voltijds werken, maar men heeft niet meer de tijd om alle andere problemen en dingen waar men zich mee moet bezighouden om dat te doen. 25€ om voltijds te werken, dat is niet rechtvaardig! Op andere niveaus gaat er ook met veel aandacht moeten gekeken worden naar die problematiek en een aantal dingen aangepast moeten worden om dat soort situaties recht te zetten.

Monsieur le Bourgmestre-Président remercie les auteurs de la motion et des différentes interventions car c’est un beau symbole que de terminer la législature par un vote unanime.